

2 août 1857 : le commissaire de police au sous-préfet
(414 D 2154)

L'émigration alsacienne vers les États-Unis d'Amérique au XIX^e siècle

Lauterbourg, le 2 Août 1857.

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée du 30 juillet dernier.

Vous voudrez bien me permettre Monsieur le Sous-Préfet, de vous faire observer que les 3 émigrants Allemands, que j'ai fait reconduire à la frontière, étaient des malfaiteurs du pays de Bade. 2 d'entre eux étaient sous le coup de poursuites judiciaires, ce qui avait provoqué leur fuite, l'un pour vol, l'autre pour délit politique.

Les individus que les Agents d'émigration, Houle et Weissenburger, de Lauterbourg, voulaient engager, étaient non seulement dépourvus de toute espèce de papier pouvant justifier de leur identité, mais ne remplissaient pas même les conditions pécuniaires prescrites par l'art. 3 du décret du 15 janvier 1855.

Un fait encore qui a motivé leur expulsion, c'est que ces étrangers avaient provoqué par leur inconduite, des plaintes de la part de l'Aubergiste chez lequel ils logeaient à Lauterbourg.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Monsieur le Sous-Préfet,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Commissaire de Police Cantonal
A. Debonette

H. Monsieur le Sous-Préfet Weissenbourg.